



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

FCTVA

Question écrite n° 123042

### Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État les perspectives de son action tendant à clarifier les conditions de « récupération » fiscale de la TVA, par les collectivités locales. Cette évolution tend à la restitution de la TVA payée à tort, en vertu des règles antérieures. Ces remboursements, pour des montants non négligeables, concernent notamment des dossiers divers subvention d'équipement perçue pour une pépinière d'entreprise, versement transport collecté, virements internes versés entre budget général et budgets annexes soumis à TVA. (Maires de France - avril 2007).

### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123042

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** budget et réforme de l'Etat

**Ministère attributaire :** budget, comptes publics et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 15 mai 2007, page 4361